



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignements professionnels

Question écrite n° 129158

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans sa note d'analyse consacrée aux moyens permettant d'atteindre l'objectif de 50 % de diplômés du supérieur tout en favorisant leur insertion professionnelle. Il est préconisé de développer l'apprentissage dans les formations générales à l'université en modulant les périodes de formation et celles de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage, en permettant aux étudiants d'effectuer la majorité de leur temps en entreprise (80 % au maximum) durant la dernière année d'un diplôme préparé en apprentissage, en accordant un label « période d'apprentissage » aux stages inférieurs à deux mois, si ceux-ci sont rémunérés, et en les incluant en « équivalent temps plein » dans le calcul du seuil des apprentis. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129158

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1785

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)